

REUNION DU 7 MARS 1969

60.020
OBJET :

V.R.D. Aménagement de
voies diverses après
assainissement et ali-
mentation en eau pota-
ble.

PROGRAMME 1969-1970

Le sept mars mil neuf cent soixante neuf, à 21 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 3 mars 1969.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMEQ, TETARD, CAMBLONG, NARTEAU.

REPRESENTES : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
M. VULTAGGIO par M. BOUCHET
M. BISCAYE par Melle FOCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé du rapporteur,

DECIDE :

- de procéder à la mise à l'adjudication sur offres de prix des travaux d'assainissement et d'aménagement de voies diverses réparties en dix lots désignés ci-dessous :
- 1er lot - Quartier du Pigeonnier (Assainissement)
- 2ème lot - Quartier du Pigeonnier (Voirie)
- 3ème lot - Quartier de Pontailiac,
- 4ème lot - Quartier du Centre
- 5ème lot - Quartier de l'Oasis
- 6ème lot - Quartier du Parc
- 7ème lot - Quartier de la Triloterie
- 8ème lot - V.R.D. Logements HLM - Groupe Marne
- 9ème lot - V.R.D. Logements Foyers, Groupe Etang
- 10ème lot - Zone suburbaine.

- que le financement de l'opération se montant prévisionnellement à la somme de 1.650.000 Frs pour la tranche de travaux à exécuter en 1969 sera assuré de la manière suivante :

- LOTS N° 1 à 7 - Budget annexe "Assainissement" article 2364
Programme subventionné du Ministère de l'Intérieur
environ 64% du montant de la dépense soit 1.000.000

- LOTS N° 8 et 9 - Chapitre 908-60 article 2303
a) programme subventionné du Ministère de l'Intérieur
en 1969 250.000
b) financement communal (emprunt en cours Caisse d'Epargne). 150.000

- LOT N° 10 - Chapitre 901-10 article 2303-0
(reliquats des crédits de l'exercice 1968 à reporter au
B.S. 1969)
Financement communal sur crédits de voirie en 1969 250.000

TOTAL 1.650.000

Le reliquat, soit 550.000 Frs, serait exécuté et financé en 1970.

- Propose à M. le Sous-Préfet de bien vouloir approuver le dossier présenté.
- Autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer le procès-verbal d'adjudication.

APPROUVE

Toutefois, l'exécution des travaux ne pourra avoir lieu qu'au fur et à mesure de la réalisation du financement de l'opération

ROCHEFORT, le 28 AVR. 1969
LE SOUS-PREFET,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature in blue ink]



[Handwritten signature in black ink]

[Handwritten notes: 'Gratuit', 'C.A.T.', 'P.F.']

A Royan, le 3 Mars 1969

13

Département
de la CHARENTE-MARITIME

SERVICE ORDINAIRE

ARRONDISSEMENT
DE SAINTES

SUBDIVISION
de ROYAN

M. HARDONNET

INGÉNIEUR DES T. P. E.

M. SOLOMB

INGÉNIEUR D'ARRONDISSEMENT

M. FUZEAU

INGÉNIEUR EN CHEF

Ref. : S. O. N°
214 -

VILLE de ROYAN

VOIRIE URBAINE

Aménagement de voies diverses après assainissement et
alimentation en eau potable.

- Programme 1969-1970 -

Adjudication ouverte sur offres de prix.

"Marché à commandes"

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR T. P. E. SUBDIVISIONNAIRE

La Ville de ROYAN a décidé la mise à l'adjudication ouverte sur offres de prix d'un ensemble de travaux d'assainissement et d'aménagement de voies diverses à réaliser en zone urbaine et suburbaine.

Cette opération s'inscrit principalement dans le cadre du programme de l'avant-projet général des travaux de voirie et d'assainissement de la Ville établi par notre Service le 20 Septembre 1965 et subventionné du Ministère de l'Intérieur, mais comporte également une partie de travaux (d'aménagement de voirie) et de desserte de zones d'habitation.

La réalisation de ce programme biennal s'effectuera par commandes en fonction des disponibilités financières que la Ville pourra y affecter.

La cadence d'exécution des travaux de chacun des lots concernés sera donc fonction d'une part de la particularité ci-dessus exposée et pourra d'autre part être interrompue pour raisons saisonnières.

L'ensemble des travaux objet du dossier annexé se répartit en 10 lots géographiques définis comme suit :

N° des Lots	Désignation des Quartiers	estimation de la dépense C.T.O.
1	Quartier du Pigeonnier (assainissement)	247.551,23 F
2	Quartier du Pigeonnier (voirie)	189.278,25 F
3	Quartier de Pontsillac	259.553,63 F
4	Quartier du Centre	367.939,86 F
5	Quartier de l'Oasis	194.737,90 F
6	Quartier du Parc	181.703,79 F
7	Quartier de la Triloterie	216.562,83 F
8	V.R.D. Logements HLM Groupe Marne	220.080,59 F
9	V.R.D. Logements Foyers Groupe Etang	167.239,85 F
10	Zone Suburbaine	256.154,57 F
	Total :	2.200.802,55 F
	Estimation totale de la dépense arrondie à	2.200.000,00 F

Le financement de la tranche de travaux à réaliser en 1969 qui est estimé à 1.650.000 F sera assuré de la manière suivante :

Lots n° 1 à 7 :

Programme subventionné du Ministère de l'Intérieur, environ 64 % du montant de la dépense, soit 1.000.000 F

Lots n° 8 et 9 :

a) Programme subventionné du Ministère de l'Intérieur, en 1969 250.000 F

b) Financement communal 150.000 F

Lot n° 10 :

Financement communal sur crédits voirie en 1969 .. 250.000 F

Total : 1.650.000 F

Le reliquat, soit 550.000 F serait exécuté et financé en 1970 -

Nous avons l'honneur, ces crédits étant inscrits au budget 1969 de la Ville, de proposer que le dossier annexé au présent rapport soit transmis à Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT-sur-MER aux fins d'approbation et d'autorisation de mise à l'adjudication en nous permettant de souligner l'urgence de l'affaire.

L'Ingénieur des T.P.E.

J. CHARDONNET.

VU

A ROYAN le 15 Mars 1969

Par délégation de M. le MAIRE

SECRETAIRE D'ÉTAT

AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 1^{er} Adjoint

